



**Contrat de carte à points
Amap Chèvrerie du Felsenbach
Fromages de chèvre
Fromages et yaourts de brebis**

CERNAY

Saison 2018



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :	
Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
Famille DURWELL La Chèvrerie du Felsenbach	(NOM, Prénom)
Vallée du Florival	(Adresse).....
68610 SENGERN	(Code postal, Commune)
	Courriel :
	Téléphone :

N° d'adhérent :

Membre de l'Amap Chèvrerie du Felsenbach : oui – non

Membre des autres Amaps suivantes :

Valeur du point : 1.00 €

Pour l'AMAP CHEVRERIE DU FELSENBACH vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 15 points (soit 15.00 €) et d'une valeur maxi de 48 points (soit 48.00 €) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2018 :

- Le fromage de chèvre = 2.50 points
- Le fromage de brebis = 3.00 points
- Les 3 yaourts de brebis = 3.00 points

Attention! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap CHEVRERIE DU FELSENBACH, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de D. DURWELL

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

Rappel : valeur du point = 1.00 €

Dates (souscription, renouvellement ou utilisation)	Approvisionnement de la carte (ou report solde carte de la saison précédente)	Débit (en points)	Crédit (en points)